



Association DALO
Analyse des chiffres du DALO 2018
13 mai 2019

La DHUP a présenté le 29 avril 2019 au Comité de suivi les statistiques du DALO sur l'année 2018.

Dès la présentation de ces chiffres le Comité de suivi a réagi par une motion alertant sur la quasi stagnation des relogements. Alors que le nombre de recours et la proportion de décisions favorables augmentent, cette stagnation se traduit en effet par une augmentation du nombre de prioritaires DALO non relogés dans les délais. Cette situation est d'autant plus anormale que la loi Égalité citoyenneté du 27 janvier 2017 a élargi le champ des logements sociaux fléchés vers le relogement des prioritaires DALO. À l'évidence, cette loi n'est pas appliquée.

Nous procédons ci-après à une analyse détaillée de ces données statistiques. Issues du logiciel ComDALO, elles sont fournies au plan départemental, régional (anciennes régions) et national.

1) 104 000 recours : Nette hausse des recours logement, mais diminution des recours hébergement

Globalement, le nombre de recours déposés progresse sensiblement. Cependant ce constat cache deux tendances différentes selon qu'il s'agit de recours déposés en vue d'obtenir un logement (recours DALO au sens strict) ou en vue d'obtenir un hébergement ou un logement de transition (recours DAHO).

	total Recours	dont DALO	dont DAHO
2016	96 614	86 077	10 537
2017	100 111	90 030	10 081
2018	103 951	94 240	9 711
évolution 2016-2018	+ 7 337	+ 8 163	- 826

La répartition territoriale des recours évolue peu : les contrastes restent fortement marqués.

La DHUP classe les départements en trois catégories :

- les départements à forte activité, qui enregistrent plus de 1000 recours par an ; 18 départements sont concernés dont les 8 départements franciliens + les Alpes Maritimes, les Bouches du Rhône, la Haute Garonne, la Haute Savoie, la Gironde, l'Hérault, la Loire-

- Atlantique, le Nord, le Rhône et le Var ;
- les départements à activité soutenue, qui enregistrent entre 120 et 999 recours : 33 départements (32 en 2017) ;
- les départements à activité modérée, qui enregistrent moins de 120 recours : 59 départements (60 en 2017).

Sur les 103 951 recours :

- 90 756 ont été enregistrés dans les départements à forte activité (87,3%)
- 11 554 dans les départements à activité soutenue (11,1%)
- 1 641 dans les départements à activité modérée (1,6%).

L'Ile de France représente 62 089 recours, soit près de 60% de l'ensemble.

Les recours DAHO diminuent, en contradiction avec la réalité des besoins

Alors que l'on constate sur le terrain les difficultés croissantes des 115 à répondre à l'ensemble de la demande, la diminution du nombre de recours déposés en vue d'obtenir un hébergement ou un logement de transition témoigne d'un non accès au droit à l'hébergement.

La baisse est d'autant plus choquante qu'elle est entièrement due à l'Ile de France : - 1181. A lui seul, Paris connaît une diminution de 587 recours, soit un recul de plus d'un tiers par rapport à 2016. Cependant la Seine St Denis enregistre une augmentation des recours DAHO (+ 98). C'est le département qui totalise le plus grand nombre de recours DAHO (1 411).

En province, on notera les augmentations suivantes :

- Bouches du Rhône : + 288 recours DAHO (772 en 2019)
- Gard : + 88 (111 en 2019)
- Maine et Loire : +67 (80 en 2019).

Les chiffres 2018 justifient pleinement l'« Appel de Grenoble » lancé par le Comité de suivi le 4 mars dernier : il n'est pas normal que des personnes restent à la rue ou en hébergement précaire sans être accompagnées pour faire valoir leur droit inconditionnel à disposer d'une place d'hébergement stable.

Les recours DALO augmentent de façon significative

Le nombre de recours déposés en vue d'obtenir un logement progresse de près de 10% en deux ans.

En Ile de France, la progression est de 4 945, soit 60% de la hausse nationale, ce qui ne modifie donc pas la part relative de la région.

Le département francilien qui connaît la progression la plus forte est la Seine St Denis : + 1 909. Avec 12 967 recours, ce département est celui qui enregistre désormais le plus de recours DALO, avant Paris (11 135). Une forte progression est également enregistrée dans les Hauts de Seine : + 1 694 recours DALO. Le seul département francilien à connaître une diminution est l'Essonne : - 238 (3 934 en 2018).

Hors Ile de France, les hausses les plus significatives sont les suivantes :

- Bouches du Rhône : + 1 387 (7 303 en 2018)
- Haute Savoie : + 655 (2 229 en 2018)
- La Réunion : + 323 (800 en 2018)
- Loire Atlantique : + 294 (1 298 en 2018)
- Alpes Maritimes : + 241 (2 922 en 2018)

- Haute Garonne : + 212 (2 092 en 2018)
- Vendée : + 137 (398 en 2018 = progression d'un tiers)
- Charente Maritime : + 127 (213 en 2018), = plus que doublement
- Morbihan : + 92 (183 en 2018 = doublement)

On enregistre par contre une baisse des recours DALO dans les départements suivants :

- Rhône : - 398 (2626 en 2018)
- Nord : - 301 (957 en 2018)
- Côte d'Or : - 119 (336 en 2019, baisse enregistrée dès 2017)

2) 37,75% : Le taux de décisions favorables progresse sensiblement

Pour mémoire, le taux de décisions favorables avait fortement diminué dans certains départements depuis 2013. L'année 2017 avait vu la fin de ce processus et le début d'une remontée. Les chiffres de l'année 2018 confirment cette tendance.

Les statistiques transmises par la DHUP permettent de connaître deux taux de décisions favorables

- le taux de décisions favorables prises sur les recours logement ; dans ce cas les réorientations vers le DAHO sont assimilées à des décisions défavorables
- le taux de décisions favorables global DALO et DAHO ; dans ce cas les réorientations sont assimilées à des décisions favorables.

Par contre elles ne permettent pas de calculer le taux de décisions favorables sur les recours DAHO.

La hausse du taux est générale

Le taux global de décisions favorables est passé de 33,24% en 2016 à 37,75% en 2018. Sur les recours logement, il passe de 29,09% à 33,87%.

Le tableau ci-dessous montre que ce ne sont pas les départements enregistrant le plus de recours qui ont les taux les plus faibles.

Départements ayant enregistré en 2019 :	Taux global de décisions favorables		
	2016	2017	2018
plus de 1000 recours	38,81%	40,07%	42,06%
entre 120 et 999 recours	32,29%	34,62%	37,01%
moins de 120	47,29%	52,51%	50,45%
Ensemble	33,24%	35,50%	37,75%

Attention : Un taux de 37,75% de décisions favorables ne signifie pas 62,25% de rejets. Certains dossiers sont classés « sans objet » par les Comed pour diverses raisons, dont le fait que le demandeur a été relogé entre le dépôt de son recours et la réunion de la Comed. Ces informations ne figurent malheureusement pas sur les tableaux transmis par la DHUP.

En Ile de France, la tendance est au rapprochement des taux, sauf en Essonne

Si la question de l'égalité de traitement se pose partout, elle représente un enjeu particulier en Ile de France du fait de la gestion régionale des relogements. De ce point de vue, il est satisfaisant d'enregistrer un mouvement de réduction des écarts :

- 5 départements ont des taux de décisions favorables autour de 40% : Paris, Seine St Denis, Yvelines, Hauts de Seine, Seine et Marne ; la fourchette est de 39,89% (Seine et Marne) à

- 41,36% (Yvelines)
- 2 départements ont des taux légèrement inférieurs mais en forte progression : le Val de Marne à 35,21% et le Val d'Oise à 36,35%
- 1 département, l'Essonne, se distingue par un taux particulièrement bas et en forte baisse : 22% en 2018 contre 30,60% en 2016

Globalement, le mouvement d'homogénéisation de 7 des 8 départements franciliens s'est traduit par une hausse des taux de décisions favorables supérieure à la moyenne nationale.

Les départements de province à forte activité DALO connaissent également une progression, sauf la Haute Savoie

La tendance nationale au redressement des taux se confirme depuis 2017 dans la plupart des départements

- Rhône : 42,27%, hausse par rapport à 2016 mais léger repli par rapport à 2017
- Loire Atlantique : 45,33% contre 35% en 2016 et 35,49% en 2017
- Var : 30,24% en 2018 contre 24,69 en 2016
- Haute Garonne : 29,07% contre 26,34% en 2016
- Nord : 24,86% contre 19,24% en 2016
- Alpes Maritimes : 22,41% contre 18,22% en 2016
- Bas Rhin : 20,31% contre 16,18% en 2016

On notera cependant que dans les derniers départements cités, le point de départ était particulièrement faible.

Dans deux départements le redressement porte uniquement sur 2018

- Gironde : 29,99% contre 26,64 en 2017 (mais 33,77% en 2016)
- Hérault : 25,21% contre 24,52% en 2017 (mais 28,75% en 2016)

A l'inverse on enregistre une forte baisse qui interroge en Haute Savoie : 32,85% contre 40,68% en 2017 et 37,85% en 2016.

3) Le nombre de relogements ne progresse pas

Les accueils en hébergement et en logement de transition : trou noir de la statistique DALO

Alors que les relogements de prioritaires DALO sont bien recensés par ComDALO, du fait notamment de l'interconnexion des fichiers, il n'en va pas de même pour les hébergements. Les statistiques transmises par la DHUP font apparaître 762 prioritaires DAHO accueillis pour 7 407 nouvelles désignations. Il n'est pas possible de croire que, parmi 610 nouveaux prioritaires dans les Hauts de Seine, aucun n'a été accueilli, ou encore que seuls 7 des 1094 nouveaux prioritaires de Seine St Denis ont reçu une offre ! La vérité est – on l'espère ! – moins catastrophique mais elle n'en est pas moins très préoccupante.

Le fait même que ComDALO ne soit pas renseigné en cas d'accueil d'un prioritaire DAHO témoigne d'une non prise en compte de l'obligation de résultat.

Le nombre de prioritaires DALO relogés stagne autour de 20 000

Sur deux ans la progression est de 419 relogements, soit 2%

- 2016 : 20 170
- 2017 : 20 254
- 2018 : 20 589

La seule évolution notable concerne le département des Bouches du Rhône : 1 392 relogements

contre 984 en 2016, ce qui représente la totalité de l'augmentation enregistrée sur le territoire national.

L'Ile de France passe de 13 326 relogements en 2016 à 13 335 en 2018, avec une diminution à Paris (- 388) et dans le Val de Marne (- 166) mais une augmentation sensible dans les Hauts de Seine (+ 478).

Avec près de 32 000 décisions favorables logement, le nombre de ménages désignés prioritaires, lui, augmente

L'augmentation du nombre de recours, jointe à celle du taux de décisions favorables, a fait passer de 25 000 à 32 000 le nombre de ménages désignés comme prioritaires par les commissions de médiation.

- 2016 : 25 202
- 2017 : 27 723
- 2018 : 31 962

Il s'ensuit un décalage croissant entre le nombre de ménages à reloger et celui des ménages relogés.

Le « stock » de ménages à reloger s'accroît fortement en Ile de France

L'évolution de la file d'attente dépend à la fois :

- des nouvelles décisions favorables
- des relogements
- des demandes classées par l'administration pour diverses raisons : décès, demandeur relogé par lui-même, demandeur qui a refusé une offre adaptée ou qui n'est plus joignable..

Les statistiques ne fournissent pas de précisions sur ce dernier élément, qui représente depuis 2008 près de 40 000 demandeurs sur 270 000 prioritaires.

En attente de relogement au 31/12	France entière	dont Ile de France	dont PACA	dont Guyane
2016	55 089	45 533	6 085	1 234
2017	54 367	43 973	4 282	1 183
2018	62 907	52 514	4 179	1 167
évolution 2016-2018	+ 7 818	+ 8 541	- 1906	- 67

Les chiffres ci-dessus représentent la totalité des ménages restant à reloger au 31 décembre de l'année. Pour connaître le nombre de demandeurs non relogés dans le délai, il faudrait retirer les ménages pour lesquels la décision a été prise dans les six derniers mois ou trois derniers mois, selon le département. Le nombre des retards de relogement se situe donc entre 41 946 (retards sur décisions antérieures à 2018) et 62 907 (attente de relogement incluant les décisions 2018). Il est donc de l'ordre de 50 000 ménages.

L'Ile de France représente à elle seule 84% de la file d'attente, et plus de la totalité de l'accroissement de cette file. Le stock représente 4 ans de relogements au rythme actuel.

En PACA, la file d'attente, en diminution, est importante dans les Bouches du Rhône, les Alpes Maritimes et le Var. On constate :

- une diminution (-416) dans les Bouches du Rhône liée à la hausse des relogements
- une diminution très forte (- 1 367) dans le Var, alors que le nombre de relogements stagne, voire diminue ; ceci ne peut que s'expliquer par un nombre très important de classements sans suite.

La Corse, et particulièrement la Corse du Sud enregistre une file d'attente qui, si elle est modeste en valeur absolue (436 au total), représente plus de 5 ans de relogements (8 ans en Corse du Sud).

Autre point d'alerte : le Rhône, l'Hérault et la Haute Garonne où le nombre de relogements a baissé et où le stock représente désormais environ 1,5 années de relogements.
Outre-mer, la situation est toujours sinistrée en Guyane où le stock représente 15 ans de relogements au rythme actuel.